

LES ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE LEUR ÉVOLUTION DEPUIS 1790

Par M. Pierre GÉRARD*

Héritières d'une longue tradition remontant au Moyen-Âge, les Archives départementales n'en ont pas moins une origine révolutionnaire. Elles ont été progressivement organisées à partir de l'été 1790, en même temps qu'étaient jetées les bases de la France moderne. Le département de la Haute-Garonne, créé le 20 janvier 1790¹, n'échappa pas à la règle. Parmi les fonctionnaires attachés à son administration figurait le garde-archives désigné le 19 septembre suivant : Dominique Gaubert, ancien commis greffier à la Grand Chambre du Parlement de Toulouse², chargé de gérer les papiers nécessaires à la bonne marche quotidienne des affaires instruites par le conseil général et son directoire. Ainsi, dès le début, était reconnue l'utilité administrative des Archives. Gaubert demeura à son poste jusqu'au 30 septembre 1791, date à laquelle il fut nommé chef de bureau des Travaux publics du département. Il eut comme successeur un de ses commis, Guillaume Figuéris, agriculteur de son état, membre du club des Jacobins de Toulouse, qui abandonna ses fonctions d'archiviste le 6 frimaire an VIII (27 novembre 1799) pour devenir contrôleur des Contributions directes³.

I

Des confiscations au tri : l'utilité administrative (1790-1796)

Le premier problème qui se posa fut celui des papiers provenant des administrations supprimées de l'Ancien Régime : leur prise en compte s'imposait d'autant plus qu'ils étaient utiles aux nouvelles autorités. En exécution de la proclamation royale du 20 avril 1790, le directoire du département désigna les commissaires chargés de ce travail⁴. Commencée à la fin de septembre, l'opération fut menée assez rapidement pour être terminée au cours de l'été 1791. Elle concernait avant tout les documents des organismes dont le siège se trouvait dans le territoire de la Haute-Garonne⁵ :

– du Languedoc, les subdélégations et les diocèses civils de Toulouse, Rieux, Petit-Comminges, Mirepoix et Bas-Montauban ;

* Communication faite à l'Académie dans sa séance du 9 janvier 1980.

Les documents utilisés pour cet article sont conservés aux Archives départementales de la Haute-Garonne. Nous les mentionnons uniquement sous leurs cotes, sauf indication contraire.

¹ Le procès-verbal original de délimitation et de subdivision de la Haute-Garonne est conservé sous la cote L 165 (Réserve).

² La nomination de Gaubert est intervenue en même temps que celle des responsables des autres bureaux de l'administration départementale. Voir le *Registre des délibérations du Conseil d'administration et du Directoire du département de la Haute-Garonne...* L 39, anc.2041.

³ Les renseignements concernant Figuéris se trouvent dans les registres de délibération de la Société populaire de Toulouse de 1792-1793 (L 4546 à 4548).

⁴ Ces commissaires devaient accomplir leur mission par équipes de deux (L 39, anc. 2041).

⁵ Les résultats de cette opération de transfert d'archives sont consignés dans le dossier L 2570. Voir aussi *l'Inventaire sommaire de la série C*, rédigé par Auguste-Adolphe Baudoin, Toulouse, 1878, notice introductive, p. IV.

– de la Gascogne, les subdélégations de Muret, Grenade, l'Isle-Jourdain, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Auvillar, Beaumont-de-Lomagne et Nébouzan ; – les élections et les commissions intermédiaires de Comminges et de Rivière-Verdun.

Ces versements furent complétés, dans le courant de 1791, par celui des cadastres provenant des cours des Aides de Montpellier et de Montauban⁶. Tels furent les premiers fonds entrés aux Archives départementales, dont le volume ne varia guère jusqu'en l'an V.

Cependant, d'autres dépôts avaient vu le jour : les archives des districts, qui héritèrent bientôt des documents confisqués au clergé en vertu des lois des 27 novembre 1789 et 5 novembre 1790, et des papiers saisis chez les émigrés conformément au décret du 9 février 1792. À Toulouse, il y eut même trois dépôts dépendant du district : les Augustins, l'archevêché et Saint-Sernin, tandis que les archives de l'ordre de Malte, mises sous séquestre le 19 septembre 1792, ne quittaient pas l'Hôtel de Saint-Jean, où elles demeurèrent jusqu'en 1813⁷.

Quant aux archives des juridictions de l'Ancien Régime, elles connurent un sort différent selon leur origine : celles du Parlement de Toulouse restèrent dans leurs locaux mis sous scellés⁸ ; – les papiers des justices royales et seigneuriales furent versés aux archives des tribunaux de district⁹ ; – les documents de la sénéchaussée de Toulouse ne sortirent pas des bâtiments du siège alors converti en prison¹⁰ ; – les archives de la maîtrise des Eaux et Forêts de Comminges, enfin, allèrent grossir celles du tribunal du district de Saint-Gaudens¹¹.

Restait à organiser cette masse de documents ; la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) s'y employa, prévoyant un tri destiné à ne conserver que les archives utiles à l'administration. Ce triage, effectué par des hommes de loi, des juristes, voire des prêtres, se poursuivit tout au long des ans III et IV. Il ne fut heureusement pas mené avec toute la rigueur souhaitée par le législateur. Des instructions modérées tendirent d'ailleurs à éviter aussi bien les excès de destruction que la manie de conservation. Bien plus, l'attitude de l'administration des Domaines paralysa l'activité des « trieurs », qu'elle occupa surtout à rechercher les dossiers des créances en cours. La plupart des documents saisis furent ainsi sauvegardés¹².

⁶ L 39 et L 40. – Les cadastres de la cour de Montauban ne furent réintégrés qu'en 1861. Heureusement, car un doute plane sur le sort du premier versement qui fit l'objet d'un emprunt, sous la Restauration, par la direction des Contributions directes.

⁷ Cette division en trois dépôts est déplorée par le préfet de la Haute-Garonne dans sa lettre au ministre de l'Intérieur en date du 10 juillet 1913. C'est elle qui avait déterminé la création d'un poste de conservateur chargé de rassembler dans un seul local les archives jusqu'alors dispersées entre plusieurs endroits de Toulouse. *Voir* le dossier 1826 W 84 (anc. 201 T 2).

⁸ Après la suppression des parlements décrétée les 6 et 7 septembre 1790, les scellés furent apposés sur le greffe le 29 septembre suivant, mettant ainsi fin à la longue existence du Parlement de Toulouse commencée le 4 juin 1444.

⁹ On porta à Toulouse ceux des tribunaux de Castelnau-d'Estrétefonds, Daux, Montégut, comté de Villemur, Saint-Jory, Pompignan, Castanet, Buzet, Saint-Rustice, Launaguet, Castelmaurou, Cornebarrieu, Cépet, Labastide-Saint-Sernin et Villariès, ainsi que les procédures criminelles des capitouls, les archives de l'Officialité et de Temporalité de l'archevêché. Il en fut de même de Villefranche et vraisemblablement ailleurs (L 2570).

¹⁰ Au mois de thermidor an III, le tribunal du district de Toulouse n'avait pas encore reçu les versements de la sénéchaussée, du dépôt des registres paroissiaux, du bureau de Finances, de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Toulouse, ni du bureau des gabelles et des ports, ponts et passages qu'il considérait cependant comme lui appartenant (L 2571).

¹¹ Le tribunal du district de Saint-Gaudens hérita des archives de la maîtrise de Comminges et aussi de celles des États de Nébouzan (L 2577).

¹² Pour suivre les opérations de triage des titres au cours des ans III et IV, on aura intérêt à se reporter au dossier L 2574.

La première phase de l'histoire des Archives départementales s'achève sur la suppression des districts prévue par la constitution de l'an III : il y eut un partage de papiers entre les nouvelles administrations cantonales et l'administration centrale du département (an IV)¹³.

II

Le rassemblement avorté (1796-1815)

Cependant, l'idée de créer un dépôt central avait fait son chemin. La loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) ordonna la concentration au chef-lieu du département de tous les titres et papiers appartenant à la République. Ce texte, qui constitue en quelque sorte l'acte de naissance légale des Archives départementales, ne fut malheureusement appliqué qu'avec une extrême lenteur. Un siècle devait s'écouler avant que les Archives de la Haute-Garonne ne fussent organisées comme l'avait souhaité le législateur.

Une première occasion d'appliquer la nouvelle loi s'offrit en l'an VIII, lorsque furent supprimées les administrations cantonales. Malheureusement, le transfert de leurs papiers aux Archives départementales ne s'opéra pas avec tout le soin nécessaire : de nombreux documents furent oubliés, qui allaient rester jusqu'à nos jours dans les chefs-lieux de canton. Quelques années plus tard, en 1808, le dépôt central de Toulouse fut lui-même amoindri par l'envoi d'archives anciennes et modernes dans le département de Tarn-et-Garonne nouvellement créé¹⁴. À ces bouleversements s'ajoutait l'incurie administrative, qui laissait dans le plus grand abandon les divers dépôts de papiers appartenant à la nation. D'où le désordre et la confusion signalés par plusieurs lettres et rapports adressés au préfet de 1806 à 1812.¹⁵ La situation était encore aggravée par le fait que le service resta sans titulaire jusqu'à la fin de février 1807, date à laquelle Joseph Bila fut nommé garde des archives de la préfecture¹⁶. Ce dernier eut comme successeur Lecointre, chef du bureau particulier du préfet, qui exerça ses fonctions d'avril 1808 au début de 1810¹⁷.

Une réaction s'imposait. Dès sa session de 1808 le conseil général de la Haute-Garonne vota un crédit de 1.500 francs pour l'installation des Archives départementales dans un bâtiment unique. Deux ans plus tard, le 19 février 1810, il accorda une somme complémentaire de 3.000 francs, dont la moitié devait être consacrée au traitement de l'archiviste chargé de mettre en ordre les documents¹⁸. Il fallait trouver « une personne intelligente, laborieuse et sûre ». Le 30 août suivant, un arrêté préfectoral nomma Faillon, ancien maître de langues, ex jacobin, vétéran de la campagne d'Égypte, rédacteur de l'*Annuaire statistique départemental* de 1807¹⁹. Conscient de la nécessité de regrouper les documents historiques, ce dernier proposa la réunion de tous les fonds dont il était responsable dans les locaux de la Chambre du Clergé situés rue Saint-Jacques, au fond du jardin de la préfecture. Cette proposition avait déjà été faite le 1^{er} octobre 1806 par Jean-Marie Bila, garde des archives de l'archevêché et du diocèse de Toulouse, d'autant plus que la

¹³ Bien entendu, il y eut des oublis : la ville de Grenade garda indûment des registres d'audience de l'Élection de Rivière-Verdun, qui ont seulement été réintégrés en 1940 aux Archives départementales.

¹⁴ Toutefois, un bon nombre de documents n'ont été envoyés à Montauban qu'en 1900 et 1910.

¹⁵ Ces documents sont actuellement conservés dans la liasse 1826 W 84 (anc. 201 T 2).

¹⁶ Lettre de Joseph Bila au préfet de la Haute-Garonne en date du 23 février 1807 (5 T 11).

¹⁷ Arrêté préfectoral du 5 avril 1808 nommant Lecointre en remplacement de Joseph Bila nommé percepteur (1826 W 36).

¹⁸ Rapport de l'archiviste Faillon au préfet de la Haute-Garonne en date du 2 mars 1812 (1826 W 84, anc. 201 T 2).

¹⁹ Voir la lettre adressée le 10 juillet 1813 par le préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur (1826 W 84, anc. 201 T 2).

Chambre du Clergé avait reçu quelques mois auparavant près de sept tonnes de documents provenant des archives de la préfecture conservées dans l'ancienne chapelle archiépiscopale²⁰.

Le plan Faillon ayant obtenu l'approbation ministérielle, les travaux d'aménagement, dirigés par l'ingénieur Subrol, furent rapidement menés à bien : ils étaient achevés le 2 mars 1812. Disposant de 660 mètres de rayonnage, le nouveau dépôt était en mesure de recevoir les archives jusqu'alors dispersées en divers endroits de Toulouse²¹. L'immeuble de la Chambre du Clergé renfermait déjà les papiers de l'archevêché et du diocèse de Toulouse, confiés depuis octobre 1790 à la garde de Jean-Marie Bila, ancien greffier de l'administration diocésaine. On y avait déposé les archives du diocèse civil de Bas-Montauban, ainsi que les délibérations des États de Languedoc et les documents comptables de la province transférés en mars 1806²². De son côté, le couvent des Augustins contenait les papiers des émigrés et des établissements ecclésiastiques et civils supprimés²³. Enfin, l'Hôtel de Saint-Jean gardait les archives de l'Ordre de Malte. Tout au long des années 1812 et 1813, Faillon s'occupa de rassembler les documents dont il vient d'être question. Sa mission excluait les archives postérieures à 1789, qui restaient à la préfecture, et les archives judiciaires, laissées au siège de l'ancien Parlement de Toulouse. Un même silence recouvrait les papiers conservés dans les sous-préfectures.

La concentration voulue par la loi du 5 brumaire an V était à peine entamée que la guerre vint poser de nouveaux problèmes. Au printemps de 1814, l'avance de l'armée anglo-espagnole nécessita l'évacuation des dossiers des sous-préfectures de Lombez, Muret et Saint-Gaudens, qui furent repliées sur la préfecture de la Haute-Garonne. De leur côté, les archives du Parlement et de la Cour impériale de Toulouse étaient transférées à Albi, tandis que celles du Tribunal civil l'étaient à Carcassonne. Ces mouvements de documents, qui occupèrent les mois de mars à mai, mirent fin aux efforts de regroupement entrepris depuis 1812²⁴.

Faillon n'en poursuivit pas moins l'organisation des fonds dont il avait la responsabilité. Il faisait preuve de beaucoup de zèle dans ses fonctions d'archiviste, cherchant à sauvegarder les documents utiles à l'histoire aussi bien qu'aux intérêts de la collectivité. Le département dut reconnaître ses mérites : il lui accorda une indemnité de 1.500 francs en 1813 et fixa ses appointements à 800 francs par an²⁵. Malgré tout, Faillon ne semble pas avoir poursuivi sa carrière au-delà de 1815.

II

À la recherche d'un dépôt convenable (1815-1856)

Depuis 1800, les archives administratives du département occupaient six pièces au second étage de l'aile gauche de l'ancien palais des archevêques de Toulouse devenu préfecture de la Haute-Garonne²⁶. Les documents, entassés sans ordre et couverts de poussière, étaient menacés de destruction. Cette situation allait être heureusement modifiée par la circulaire ministérielle du

²⁰ La lettre de Bila faisant état de ce projet est conservée dans la liasse 5 T 11.

²¹ Voir le rapport de Faillon du 2 mars 1812 (1826 W 84, anc. 201 T 2).

²² Nous possédons l'inventaire dressé à cette occasion par Jean-Marie Bila (1826 W 84, anc. 201 T 2).

²³ Voir la lettre du préfet de la Haute-Garonne en date du 10 juillet 1813 (1826 W 84, anc. 201 T 2).

²⁴ Le dossier des mesures prises pour sauvegarder les archives administratives et judiciaires pendant la campagne militaire de 1814 est actuellement conservé dans la liasse 1826 W 84 (anc. 201 T 2).

²⁵ D'après une lettre adressée au ministre de l'Intérieur le 18 janvier 1814 par le préfet de la Haute-Garonne (1826 W 84, anc. 201 T 2).

²⁶ Elles y avaient été transférées de l'ancien Hôtel des premiers présidents du Parlement de Toulouse (actuelle Chambre de Commerce et d'Industrie), où elles se trouvaient depuis juillet 1791.

28 avril 1817 recommandant l'aménagement d'un magasin capable de recevoir l'ensemble des dossiers et des registres produits depuis la Révolution²⁷.

En juillet 1825, le préfet déposa sur le bureau du conseil général un projet de restauration des locaux affectés aux Archives. Le montant de la dépense était estimé à 8.000 francs, qui furent votés par l'assemblée départementale²⁸. Les travaux d'aménagement se poursuivirent jusqu'en 1827. Pour activer les opérations de classement, le conseil général affecta chaque année jusqu'en 1832 une somme de 1.500 francs à la rémunération de deux expéditionnaires temporaires chargés de seconder l'archiviste²⁹, Jean Raymond Cardes, qui nous est connu par un rapport du 6 septembre 1830³⁰. Puis, en 1832, le préfet nomma un archiviste adjoint, J. Viguier ancien directeur des Contributions directes, qui reçut la mission de classer les archives modernes³¹. Les documents de l'époque révolutionnaire et impériale furent ainsi inventoriés, tandis que ceux de la Restauration étaient simplement mis en ordre.

Après la retraite de Cardes survenue en septembre 1835, Viguier prit la direction des Archives départementales. Il accomplit un important travail de tri et de classement, s'intéressant avant tout aux documents contemporains car il ne savait pas déchiffrer les écritures anciennes. Son inexpérience dans ce domaine provoqua la création d'un poste confié à un spécialiste : Jean-Baptiste Belhomme, correspondant du ministère de l'Instruction publique, qui prit ses fonctions le 1^{er} janvier 1836³².

Restait à régler le problème de la place. Dès novembre 1835, le département envisagea une dépense de 3.738 francs pour aménager quatre pièces au second étage de l'aile droite de la préfecture : il s'agissait de réunir les documents devant être évacués du local de la rue Saint-Jacques alors converti en école normale. Les travaux durèrent trois ans³³. Le déménagement des archives anciennes eut lieu en 1839, mettant malheureusement fin à leur classement.

Jusque dans les derniers jours de 1839, Viguier et Belhomme travaillèrent conjointement, l'un dans la section moderne, l'autre dans la section ancienne. Puis Belhomme demeura seul à la tête des Archives, qui disposaient alors de dix pièces.

Le cadre de classement établi par la circulaire ministérielle du 24 avril 1841 marqua un tournant dans l'évolution du traitement des documents. Préoccupé par ce problème, le préfet de la Haute-Garonne prit, le 6 septembre 1842, un arrêté désignant une commission de surveillance de neuf membres. Le même arrêté confiait à Jean-Baptiste Belhomme la responsabilité de tous les fonds anciens et modernes, et à l'avocat Pelleport celle des documents conservés au siège de l'ancien Parlement de Toulouse³⁴.

L'activité de Belhomme permit l'élaboration d'un état des fonds, qui put être achevé en 1848³⁵ malgré de nouvelles difficultés dues aux locaux. Les pièces de l'aile droite de la préfecture donnèrent des signes de faiblesse en 1844³⁶, ce qui nécessita un nouveau déménagement en 1847 et l'installation, dans l'ancienne chapelle des archevêques, des archives anciennes et modernes

²⁷ Voir la réponse faite à cette circulaire par le préfet de la Haute-Garonne (1826 W 84, anc. 201 T 2).

²⁸ 1 N 26, fol. 9 verso.

²⁹ D'après les rapports du préfet de la Haute-Garonne des 17 août 1826 (1 N 27), 16 août 1827 (1 N 28) et 8 septembre 1828 (1 N 29), et les décisions du Conseil général de 1829 (1 N 30) et de 1831 (1 N 31).

³⁰ 1826 W 85 (anc. 217 T 1).

³¹ Voir le rapport de J. Viguier au secrétaire général de la préfecture en date du 10 août 1839 (1826/85, anc. 217 T 1), et l'état de situation des Archives départementales en février 1857 (1826 W 84, anc. 201 T 2).

³² Sur Jean-Baptiste Belhomme, voir en particulier son dossier de retraite conservé sous la cote 5 N 20.

³³ Le dossier de ces travaux figure dans la liasse 1826 W 32.

³⁴ 1826 W 84 (anc. 201 T 2).

³⁵ Voir la lettre du préfet de la Haute-Garonne à Jean-Baptiste Belhomme en date du 12 janvier 1848 (1826 W 84, anc. 201 T 2).

³⁶ D'après les rapports annuels de 1845, 1846 et 1849 (1826 W 85, anc. 217 T 1).

cette fois-ci réunies³⁷. Il faut dire aussi que le préfet n'était pas mécontent de récupérer des bureaux pour ses services.

Très vite malheureusement le manque de place devint crucial et resta sans solution malgré le principe d'agrandir le dépôt admis le 6 septembre 1849 par le conseil général de la Haute-Garonne³⁸. À la fin de sa carrière, Belhomme élabora le projet de construction d'un bâtiment unique pour les Archives départementales, afin d'y recevoir les archives du Parlement, de la Sénéchaussée et de la ville de Toulouse jusqu'alors distinctes du reste des documents³⁹. Il appartenait à son successeur de réaliser en partie ce programme.

IV

Espoirs d'amélioration Et solutions provisoires (1856-1911)

Le 31 décembre 1856, Auguste-Adolphe Baudouin fut nommé archiviste de la Haute-Garonne : venant de la Haute-Marne, il fut le premier chartiste en fonction dans le département⁴⁰. Reprenant les idées de Belhomme, il demanda l'affectation aux Archives départementales de l'ancienne Bibliothèque du Clergé⁴¹. Il était encouragé dans cette voie par l'inspecteur général de Stadler, qui avait visité son dépôt à plusieurs reprises⁴². Mais la décision du conseil général fut retardée par les tergiversations de la ville de Toulouse, à laquelle appartenait la Bibliothèque du Clergé. La situation était d'autant plus délicate que le rez-de-chaussée de ce bâtiment était frappé d'une servitude au profit de la Maîtrise de la cathédrale⁴³.

Le manque de locaux fonctionnels entravait sérieusement le travail de classement. Sans se décourager, Baudouin passa à l'action, épurant les papiers de rebut entassés depuis une quarantaine d'années⁴⁴, classant les documents de l'Hôtel des Monnaies de Toulouse, inventoriant les procès-verbaux des États de Languedoc et les archives de Saint-Bertrand de Comminges⁴⁵. Depuis 1856, les archives du Parlement de Toulouse étaient placées sous le contrôle de l'archiviste du département, ce qui permit à Baudouin d'en surveiller la mise en ordre effectuée par un archiviste adjoint secondé par un auxiliaire⁴⁶.

Les Archives de la Haute-Garonne furent dès lors divisées en trois sections : la première s'occupant des documents antérieurs à la Révolution, la seconde se consacrant aux dossiers judiciaires et la troisième se préoccupant des papiers administratifs⁴⁷.

La question de l'agrandissement du dépôt resta en suspens jusqu'à l'inspection générale de 1873, qui incita le ministre de l'Intérieur à alerter le préfet de la Haute-Garonne. La suppression

³⁷ Rapports annuels de 1848 et 1849 (1826 W 85, anc. 217 T 1).

³⁸ Rapport annuel de 1851 (1826 W 85, anc. 217 T 1).

³⁹ Le projet de Belhomme nous est connu par le rapport annuel de 1856-1857 (1826 W 85, anc. 217 T 1).

⁴⁰ *État de situation des Archives départementales en février 1857*, liste des archivistes (1826 W 84). Né à Asnières le 2 avril 1830, Auguste-Adolphe Baudouin, archiviste paléographe depuis 1852, exerça ses fonctions à Toulouse du 17 janvier 1857 au 30 septembre 1895. Il mourut à Asnières le 18 août 1911.

⁴¹ Rapports de Baudouin pour les années archivistiques 1856-1857 et 1857-1858 (1826 W 85).

⁴² Notamment en novembre 1856 et en novembre 1858. Voir les lettres du ministre de l'Intérieur en date des 11 novembre 1856 et du 18 novembre 1858 (1826 W 84).

⁴³ Rapport de Baudouin pour l'année 1860-1861 (1826 W 85).

⁴⁴ Lettre de Baudouin au préfet de la Haute-Garonne datée de 1860 (1826 W 85).

⁴⁵ Justification de Baudouin en réponse aux critiques du ministre de l'Intérieur, 17 juin 1862 (1826 W 84).

⁴⁶ Rapport de Baudouin pour l'année 1856-1857 (1826 W 85).

⁴⁷ Lettre de Baudouin au préfet de la Haute-Garonne en date du 20 juillet 1866 (1826 W 85).

du service vicinal avait justement permis de libérer de vastes locaux au second étage de l'aile gauche de la préfecture, non loin du bureau de l'archiviste⁴⁸. Il s'agissait d'ailleurs des pièces que les Archives avaient occupées jusqu'en 1847 ! Le conseil général ratifia le projet au cours de sa session de 1874. Les travaux, estimés à 4.790 francs⁴⁹, débutèrent en mai 1875 mais furent interrompus par l'inondation du 23 juin, qui priva le chantier des ouvriers qui y travaillaient⁵⁰. Finalement repris en 1876, ils s'achevèrent au cours de l'été 1877. Les Archives avaient ainsi gagné une nouvelle salle éclairée par six fenêtres à baies cintrées, d'une capacité de 280 mètres linéaires, qui furent immédiatement occupés par les dossiers administratifs⁵¹.

Dans ces conditions, la solution donnée au problème de la place ne pouvait être que provisoire. La situation des magasins devint rapidement catastrophique : submergés par la masse des versements, les rayonnages donnaient des signes de fatigue, tandis que des fissures apparaissaient dans les murs. Le manque d'un pilon se faisait cruellement sentir⁵². En 1900, celui-ci fut établi dans l'ancienne Chambre du Clergé, rue Saint-Jacques, où il rejoignit plusieurs services départementaux⁵³. La séparation de l'Église et de l'État en 1905 allait de nouveau mettre l'accent sur l'ancienne Bibliothèque du Clergé, dont les inspecteurs généraux Bloch et Chevreux conseillèrent l'acquisition au profit des Archives départementales (1907). Le dossier instruit par Félix Pasquier, successeur de Baudouin, fut approuvé par le conseil général en avril 1908⁵⁴. Mais les hésitations du conseil municipal de Toulouse à vendre sa part du bâtiment retardèrent de plus d'un an les travaux d'aménagement. Ceux-ci furent enfin entrepris à l'automne de 1909. Les Archives durent encore attendre plus d'un an avant de s'établir au premier étage, où elles disposèrent d'une vaste salle du public, d'une bibliothèque, d'un bureau pour l'archiviste et d'une pièce spacieuse destinée à recevoir les documents. L'ensemble était relié par un couloir central s'ouvrant sur l'escalier monumental de la Maîtrise, œuvre de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Il ne s'agissait que d'un répit, hélas de courte durée ! D'importants versements étaient déjà annoncés. De plus il fallait songer à décongestionner l'ancien dépôt. Pasquier estimait à 2.000, voire à 2.500 mètres linéaires, les besoins futurs de son service.

V

Les dernières tribulations (1911-1955)

Le plus grand inconvénient était la séparation en deux dépôts distincts : les archives anciennes et administratives établies à la préfecture, les archives judiciaires de l'Ancien Régime restant au palais de Justice, où elles voisinaient avec les archives notariales. Cette situation était grandement préjudiciable à une bonne conservation des documents, le manque de place étant toujours le problème urgent à régler. Malgré tout, les archivistes qui se succédèrent : Félix

⁴⁸ Rapport de Baudouin pour l'année 1873-1874 (1826 W 85).

⁴⁹ Le vote du Conseil général était intervenu le 23 octobre 1874. Voir le rapport de Baudouin pour l'année 1875-1876 (1826 W 85).

⁵⁰ Rapport de Baudouin pour l'année 1874-1875 (1826 W 85).

⁵¹ Rapport de Baudouin pour l'année 1876-1877 (1826 W 85).

⁵² Rapport de Pasquier pour l'année 1908-1909 (1826 W 85). En 1899, à la suite de pluies torrentielles, des infiltrations d'eau avaient endommagé les archives modernes et le cabinet de l'archiviste (Rapport de Pasquier pour l'année 1898-1899, 1826 W 85). À ces dégâts matériels s'ajoutaient les menaces administratives concernant la reprise éventuelle de certains locaux affectés aux Archives départementales (lettre du ministre de l'Instruction publique en date du 30 janvier 1896, 1826 W 85).

⁵³ Rapport de Pasquier pour l'année 1905-1906 (1826 W 85).

⁵⁴ Rapports de Pasquier pour les années archivistiques 1907-1908 et 1908-1909 (1826 W 85).

Pasquier (1895-1922)⁵⁵, Gabriel Loirette (1922-1926)⁵⁶ et Benjamin Faucher (1926-1951)⁵⁷, accomplirent un important travail de classement des dossiers administratifs tandis qu'ils rédigeaient plusieurs inventaires de séries anciennes. Leur activité fut néanmoins entravée par la masse des versements.

Une nouvelle épreuve attendait les Archives : l'évacuation de l'ancienne chapelle des archevêques au printemps de 1930. Une partie des séries historiques fut ainsi transférée au palais de Justice, tandis que certaines séries modernes allaient prendre place dans les locaux de la Bibliothèque du Clergé, où elle rejoignirent celles qui s'y trouvaient depuis 1911. Bien plus, en 1932, le bureau de l'archiviste fut définitivement établi au palais de Justice avec la bibliothèque historique et le reste des documents anciens⁵⁸.

Pour comble de malheur, en novembre 1941, le préfet régional de Toulouse prit la décision d'expulser les Archives de la préfecture et de les exiler dans une ancienne usine de tricotage de la rue des Trente-Six Ponts. Le déménagement s'effectua à la hâte au cours des mois de janvier et février 1942. Il devait être suivi, le 10 juin, par un incendie qui détruisit une partie des dossiers nouvellement installés. Le feu relayait ainsi la malignité des hommes.

Dispersées entre deux dépôts, amoindries par les tribulations, les Archives de la Haute-Garonne semblaient vouées à une catastrophe finale, lorsqu'en 1951 une heureuse décision du conseil général lui offrit la possibilité de s'établir dans un bâtiment moderne spécialement édifié

⁵⁵ Né à Paris le 9 octobre 1846, Félix Pasquier, après avoir fait ses études classiques à Poitiers, obtint la licence ès lettres à Paris en 1868, puis suivit les cours de l'École des Chartes dont il sortit avec le diplôme d'archiviste-paléographe en 1873. Archiviste de l'Ariège de 1874 à 1895, il s'y distingua par la reconstitution des archives anciennes et révolutionnaires détruites par l'incendie de 1803. Devenu archiviste de la Haute-Garonne en 1895, il y fut avant tout l'homme des archives anciennes. En particulier il fit verser aux Archives départementales le dépôt des notaires de Toulouse : 10 000 registres et 20 000 pièces isolées. Il obtint même la discussion au parlement d'un projet de loi imposant aux notaires le dépôt de leurs minutes antérieures à 1789. Son œuvre scientifique déborde largement le cadre des Archives. Pasquier fut un défenseur éminent de la vie provinciale, recherchant dans la tradition ce qui pouvait correspondre aux préoccupations immédiates de son pays. Admirateur de la langue d'oc, il publia la chronique romane des comtes de Foix en 1891. Il fut en relation suivie avec Frédéric Mistral et prononça un discours lors de l'inauguration de la statue du poète en 1909. Membre de la société ariégeoise des Sciences et Arts, dont il devint président, il appartient également à la Société archéologique du Midi de la France et de l'Académie des Sciences Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse. Lauréat de l'Institut de France, correspondant de l'Académie royale d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur en 1921, il mourut à Toulouse le 6 novembre 1929.

⁵⁶ Gabriel Loirette, né à Labastide-l'Évêque (Aveyron) le 22 septembre 1882, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie, sortit de l'École des Chartes en 1910 avec le titre d'archiviste-paléographe. Devenu bibliothécaire-archiviste de Pau, il fit ensuite toute la guerre de 1914-1918, où son courage lui valut d'être décoré de la Croix de guerre. En 1920, il fut nommé archiviste des Deux-Sèvres et, en 1922, archiviste en chef de la Haute-Garonne. Mais l'essentiel de sa carrière se déroula de 1926 à 1949 aux Archives départementales de la Gironde, où il exerça pleinement son métier d'archiviste, publiant des inventaires des séries B, C, G et H. Possédant une solide culture générale littéraire et historique, il rendit de grands services aux chercheurs, publiant lui-même de nombreux articles. Il mourut le 15 janvier 1972, au terme d'une longue existence entièrement consacrée aux archives et à l'érudition.

⁵⁷ Né à Mauriac (Cantal) le 22 décembre 1886, archiviste-paléographe de la promotion 1910 comme Gabriel Loirette, Benjamin-François Faucher fut pendant quelques mois bibliothécaire de la Bibliothèque nationale avant d'être nommé en 1913 archiviste des Hautes-Alpes. Muté sur sa demande dans le Tarn-et-Garonne en 1920, il devint archiviste de la Haute-Garonne en 1926. Il prit sa retraite à Toulouse le 31 décembre 1951. Un accident de la route, survenu à Mazamet, lui coûta la vie le 19 juin 1973. Son passage aux Archives de la Haute-Garonne fut marqué par d'importants travaux de classement dans les fonds du cadastre et de l'état civil. Il s'intéressa plus particulièrement aux problèmes touchant les mesures anciennes. À la fin de son existence, il collabora à la publication du *Catalogue des Chartes de franchises du Comminges*. Il était chevalier de la Légion d'honneur et commandeur des Arts et Lettres.

⁵⁸ Tous ces renseignements sont extraits des rapports de Benjamin Faucher conservés dans les liasses 1826 W 32 et 1826 W 33.

boulevard Griffoul-Dorval, le long du canal du Midi⁵⁹. Les travaux, confiés à Jean Viatgé, architecte du département et Fabien Castaing furent menés à bien en quatre ans (1951-1955).

CONCLUSION

Vers l'avenir...

Le nouveau dépôt d'une capacité de 25 000 mètres linéaires, inauguré le 7 novembre 1955, reçut le patrimoine archivistique du département de la Haute-Garonne et de la région Midi-Pyrénées : 19 000 mètres de registres et de dossiers s'échelonnant du IX^e siècle à nos jours. Il appartenait à Henri Blaquière, directeur des Archives depuis le 1^{er} janvier 1952, d'organiser rationnellement cet ensemble documentaire. Tout en facilitant les consultations des articles inventoriés par ses prédécesseurs, celui-ci imagina un système de classement des archives contemporaines permettant d'économiser la place et d'accélérer les éliminations de papiers périmés. En même temps, par la création des laboratoires de reliure, de restauration, de microfilmage et de photographie, il permit une meilleure conservation des documents historiques.

À partir des années cinquante, les Archives de la Haute-Garonne prirent le visage que nous leur connaissons aujourd'hui : faisant connaître les sources de l'histoire de Toulouse et du Midi toulousain, préparant l'histoire de notre temps, participant à la formation des jeunes et des adultes, informant les citoyens, elles constituèrent dès lors une cellule vivante en évolution permanente. Sur cette lancée, Jean Quéguiner, successeur d'Henri Blaquière du 1^{er} mai 1973 au 31 mars 1978, développa l'action culturelle de son service en l'étendant à l'ensemble des départements de la région Midi-Pyrénées.

Et c'est ainsi que les Archives ont été saisies par cet esprit jeune et dynamique qui consiste à comprendre et à aimer le passé pour le mettre à la portée de nos contemporains, les aidant à mieux préparer l'avenir. L'expérience d'hier permet en effet les acquisitions de demain.

*
* *

LISTE DES ARCHIVISTES DE LA HAUTE-GARONNE DEPUIS 1790

I. – Archives administratives du département.

GAUBERT (Dominique), ancien commis-greffier principal de l'Audience civile de la Grand'Chambre du Parlement de Toulouse, nommé garde des Archives de la Haute-Garonne le 19 septembre 1790. Cesse ses fonctions le 30 septembre 1791.

FIGUERIS (Guillaume), ancien agriculteur devenu commis d'archives puis archiviste du département, reste en activité jusqu'au 6 frimaire an VIII.

⁵⁹ Conscient du danger qui menaçait les Archives, Benjamin Faucher avait songé, dès la fin de la guerre 1939-1945, à utiliser un bâtiment de l'ancien Arsenal de Toulouse. Il avait même esquissé des plans, lorsque l'emplacement de l'ancienne gare Saint-Sauveur, près du pont des Demoiselles, fut choisi par l'administration départementale.

II. – *Anciennes archives diocésaines.*

BILA (Jean-Marie), ancien greffier de l'administration diocésaine, puis chef du bureau de comptabilité du district et du canton forain de Toulouse, nommé gardien des archives du ci-devant diocèse de Toulouse en octobre 1790, semble l'être resté jusqu'en 1807.

III. – *Archives départementales de la Haute-Garonne.*

BILA (Joseph), frère du précédent, nommé garde des archives de la préfecture à la fin de février 1807, le reste jusqu'en avril 1808, date à laquelle il devient percepteur.

LECOINTRE, chef du bureau particulier du préfet de la Haute-Garonne, remplace Joseph BILA à partir du 15 avril 1808. Ne semble pas être resté en fonction au-delà de 1810.

FAILLON, ancien professeur de langues puis employé du département, mobilisé, participe à la campagne d'Égypte, rentré à Toulouse, rédige l'*Annuaire statistique* de 1807. Nommé par arrêté préfectoral du 30 août 1810, conservateur du dépôt unique des Archives départementales. Semble être resté en activité jusqu'en 1815.

CARDES (Jean-Raymond), connu par un rapport du 6 septembre 1830, prend sa retraite le 1^{er} septembre 1835.

VIGUIER (J.), ancien directeur des Contributions directes, archiviste-adjoint de 1832 à 1835, archiviste en 1835 exerce ses fonctions jusqu'en décembre 1839.

BELHOMME (Jean-Baptiste), correspondant du ministère de l'Instruction publique, nommé archiviste pour les fonds anciens à partir du 1^{er} janvier 1836, confirmé par arrêté préfectoral du 6 septembre 1842 comme archiviste chargé des fonds anciens et modernes. Devenu archiviste de la Haute-Garonne le 1^{er} janvier 1840 le reste jusqu'en décembre 1856.

BAUDOUIN (Auguste-Adolphe), archiviste-paléographe de la promotion de 1852, ancien archiviste de la Haute-Marne, nommé archiviste de la Haute-Garonne, exerce ses fonctions du 17 janvier 1857 au 30 septembre 1895.

PASQUIER (Félix), archiviste-paléographe de la promotion de 1873, exerce ses fonctions du 1^{er} octobre 1895 au 31 décembre 1921. Ancien archiviste de l'Ariège.

LOIRETTE (Gabriel), archiviste-paléographe de la promotion de 1910, ancien archiviste des Deux-Sèvres, exerce ses fonctions du 1^{er} janvier 1922 au 31 mars 1926.

FAUCHER (Benjamin-François), archiviste-paléographe de la promotion de 1910, ancien archiviste de Tarn-et-Garonne, exerce ses fonctions du 1^{er} avril 1926 au 31 décembre 1951.

BLAQUIERE (Henri), archiviste-paléographe de la promotion de 1934, conservateur en chef, ancien archiviste de l'Aude, exerce ses fonctions du 1^{er} janvier 1952 au 30 avril 1973.

QUEGUINER (Jean), archiviste-paléographe de la promotion de 1950, conservateur en chef, ancien archiviste de Seine-et-Marne, exerce ses fonctions du 1^{er} mai 1973 au 31 mars 1978.

GERARD (Pierre), archiviste-paléographe de la promotion de 1952, conservateur en chef, ancien archiviste de Meurthe-et-Moselle, exerce ses fonctions du 1^{er} juillet 1978 au 31 juillet 1992.

SUAU (Bernadette), archiviste-paléographe de la promotion de 1971, conservateur en chef, archiviste adjointe de l'Eure, ancienne archiviste des Landes, exerce ses fonctions du 1^{er} octobre 1992 au 31 août 2003.

LE POTTIER (Jean), archiviste-paléographe de la promotion de 1979, conservateur aux Archives Nationales chargé du ministère de l'Agriculture, directeur des Archives du Tarn et de l'Hérault, inspecteur général des Archives, chef du département du réseau à la direction des Archives de France, entre en fonction le 1^{er} janvier 2004.